

Le Marin amené à réduire la voile dans ses prochains numéros ?

25 pigistes en grève pour des salaires décents

La maison a chaud de toutes parts. Après *Publihebdo*s, où les salariés s'étaient mis en grève pour dénoncer les dérives managériales, la politique salariale au rabais et les licenciements abusifs, c'est au tour d'*Infomer*, filiale d'*Ouest-France*, d'être aujourd'hui en proie à un mouvement social qui mobilise l'ensemble des pigistes oeuvrant à la réalisation de l'hebdomadaire *Le Marin* et de ses suppléments thématiques. Le malaise est partagé par les journalistes titulaires, solidaires de leurs confrères précaires.

La revendication salariale des pigistes d'*Infomer* – *Le Marin* illustre la fragilité d'un discours patronal qui se flatte, d'un côté de raisonner et gérer en logique de groupe, tandis que dans les filiales, on laisse se perpétuer des pratiques managériales et des politiques salariales peu en rapport avec les valeurs dont prétend s'honorer *Ouest-France*.

Comme elle l'avait fait pour les salariés de *Publihebdo*s, la section SNJ d'*Ouest-France* tient à exprimer sa solidarité aux pigistes d'*Infomer* – *Le Marin*. Elle se fera un devoir d'interpeller la direction d'*Ouest-France* sur les réponses apportées à ces revendications.

Rennes, le 16 février 2005

Ci-dessous, la copie du courrier signé par les pigistes d'*Infomer* – *Le Marin* et adressé à leur direction :

Nous constatons, encore une fois, l'absence de réponse à toutes nos demandes de revalorisation de nos salaires. Une situation qui dure depuis maintenant bientôt deux ans : en avril 2003, nous avons en effet déposé une plate forme de revendications. Cette dernière a été répétée à chaque réunion de DP, mais s'est toujours heurtée à un refus, hormis une petite - concession en janvier 2004, à savoir une augmentation de 3 % du barème du signe. Ce qui a fait passer le feuillet du marin à 28,27 euros, un niveau que nous jugeons tous beaucoup trop bas. Les enquêtes réalisées par les syndicats auprès des pigistes permettent d'établir une moyenne du tarif du feuillet à 63 euros le feuillet. Nous en sommes loin.

*Par ailleurs, nous avons toujours été soucieux de conciliation et de dialogue. Il s'avère malheureusement que nous avons épuisé tous les moyens possibles en ces domaines, y compris ceux prévus par la convention collective des journalistes (articles 48 et 49). *Infomer* n'est, en effet, adhérent d'aucun syndicat patronal.*

*Dans ces conditions, nous avons décidé de suspendre nos collaborations à la rédaction du prochain hors-série du *Marin* consacré aux bilans des ports de pêche, à moins que vous n'apportiez une réponse favorable à nos demandes, qui sont :*

- revalorisation immédiate du feuillet à 40 euros ;*
- établissement d'un calendrier permettant d'atteindre 50 euros dans les 12 mois qui suivent ;*
- négociation sur les changements de tarifs des photos : les photos couleurs sont en effet passées récemment de 80 euros à 35 euros. Cette baisse constitue une modification substantielle du contrat de travail et aurait dû faire l'objet d'une négociation (article L321-1-2 du code du travail). Elle est donc illégale et irrecevable.*